

*Date de dépôt : 2 avril 2020*

## **Rapport**

**de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 62 250 000 francs en vue de la construction d'un bâtiment à l'Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, pour les Archives d'Etat et la rénovation du bâtiment existant**

**Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie le 10 mars 2020 sous la présidence de M. Jacques Béné pour étudier ce projet de loi renvoyé à la commission des travaux par le Grand Conseil. Que M<sup>me</sup> Sarah Emery, qui a assuré la rédaction du procès-verbal, soit remerciée pour sa précieuse collaboration. Ont assisté aux séances : MM. Thomas Humbert, responsable du budget investissements, département des finances, et Stefano Gorgone, secrétaire scientifique ; qu'ils soient également remerciés pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

**Présentation du projet de loi 12632 par M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, département des infrastructures (DI), M. Pierre Flückiger, archiviste d'Etat, chancellerie, et MM. Jean-Pierre Dupont, directeur, et Xavier Chéron, chef de projet, direction rénovations et transformations, office cantonal des bâtiments (OCBA), DI**

Le Président de la commission des travaux, rappelle que le projet de loi 12632 porte sur un crédit de construction en vue de la rénovation du bâtiment de l'Arsenal, le réaménagement de la cour et la construction d'un dépôt à la rue de l'Ecole-de-Médecine 13.

M. Xavier Chéron s'appuie sur la présentation d'un document qui s'articule autour de 14 points selon le sommaire suivant :

1. Situation actuelle des Archives d'Etat
2. Processus du projet : démarrage du projet, concevoir pour le prochain siècle, le site, planning
3. Lauréat du concours
4. Recommandations du jury
5. Principales évolutions du projet (phases avant-projet et projet)
6. Programme du projet
7. Identification des risques et solutions apportées
8. Concept énergétique
9. Subventions
10. Relogement des occupants de l'Arsenal
11. Voisinage
12. Coût global du projet
13. Financement du projet
14. Planning intentionnel des travaux

### ***1. Situation actuelle des Archives d'Etat***

M. Flückiger rappelle que les Archives regroupent celles du petit et du grand Etat, ainsi que des archives dites « privées ». Les archives sont dispersées dans quatre sites et dans cinq bâtiments différents, ce qui représente une surface totale de 9569 m<sup>2</sup>. L'absence de sécurité et le transfert des documents entre les locaux font courir des risques importants d'altération. La plupart des dépôts où sont entreposées les archives ne répondent pas aux normes de sécurité et de stabilité climatique. L'apparition de petits champignons sur les archives en témoigne.

De ce fait, il est impératif de trouver une solution pour conserver les 30 kilomètres linéaires d'archives, ce qui représente la distance entre Genève et Nyon. De plus, l'administration continue de produire du papier à raison d'un accroissement moyen de 500 mètres linéaires par année. Ainsi, dans tous les cas, un nouveau dépôt est indispensable au plus tard en 2024.

Les archives représentent 1000 ans d'histoire et sont d'une rare continuité puisqu'elles n'ont pas été la cible de destruction volontaire. C'est une chance de posséder ce patrimoine exceptionnel. M. Flückiger souligne que ces archives sont utiles pour les historiens, l'administration et la sécurité du droit. Elles ont également une utilité sociétale. A titre d'exemple, il cite le cas des enfants sri-lankais adoptés dans le passé qui demandent aujourd'hui des explications sur la manière dont l'Etat a géré leur adoption. Il poursuit en

présentant certains types de documents que peuvent recenser les Archives. Le premier est une donation de la comtesse Eldegarde ; ce parchemin date du 21 février 912. Le second est un document comptable de Jean Calvin datant du 29 décembre 1553.

M. Flückiger relève que la situation actuelle est déjà critique et qu'il ne s'agit pas d'une projection de risques abstraits et théoriques. Il mentionne divers événements fâcheux : l'inondation des combles de l'ancien arsenal en été 2013 où des documents du XVI<sup>e</sup> siècle ont pris l'eau et l'inondation du dépôt de la rue du Soleil-Levant au printemps 2019.

## **2. *Processus du projet***

### **2.1. *Démarrage du projet***

M. Chéron rappelle à son tour que le projet a démarré en 2014 après le constat d'un risque majeur pesant sur les Archives d'Etat. En 2016, un comité scientifique est alors mis sur pied par M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat de l'époque. Ce comité est constitué des personnes suivantes : M<sup>me</sup> Anouk Dunant Gonzenbach et M. Pierre Flückiger, archivistes d'Etat ; M. Andréa Giovannini, conseiller en conservation de biens culturels écrits ; M. Frédéric Kaplan, professeur d'humanités numériques EPFL ; M<sup>me</sup> Joëlle Kuntz, journaliste ; M. Patrick Mollard, chef de projet, OCBA, DI ; M. Roger Mayou, directeur du Musée international de la Croix-Rouge (MICR) ; M. Laurent Niggeler, géomètre cantonal, département du territoire ; M. Michel Porret, professeur au département d'histoire générale, faculté des lettres de l'Université de Genève ; M. Michaël Flaks, directeur général de l'intérieur ; M. André Klopman, secrétaire général adjoint, département présidentiel. L'objectif est de trouver comment réorganiser les Archives et les rendre accessibles.

En parallèle, l'association Avenir du passé est créée en novembre 2015 afin de soutenir financièrement le projet à certaines conditions. Il s'agit en effet pour elle :

- de favoriser l'implantation et la centralisation des Archives de la République et canton de Genève, pour la sauvegarde du patrimoine ;
- de promouvoir cette réalisation sur le site de l'Arsenal ;
- d'assurer la restitution au public du patrimoine archivistique de Genève à travers de nouveaux usages ;
- de répondre aux attentes actuelles et futures des scientifiques et du grand public ;

- d’assurer à ce projet une forte dimension architecturale, en l’intégrant dans un quartier en pleine évolution urbanistique.

### *2.2. Concevoir pour le prochain siècle*

En 2014, l’étude préliminaire menée par Omarini Micello architectes et EDMS ingénieurs a permis d’analyser le besoin. Les recommandations du comité scientifique conceptualisent les quatre fonctions des Archives d’Etat : politique et démocratique ; scientifique et pédagogique ; documentaire public ; diffusion et vulgarisation. Il souligne également l’importance de la localisation et de la signification du lieu choisi.

M. Chéron ajoute que les concepts de pérennité climatique et structurelle sont ajoutés au cahier des charges par le biais des recommandations de M. A. Giovannini, expert en conservation des biens culturels écrits, associées aux études de M. Bonvin, physicien du bâtiment. Pour répondre aux conditions climatiques nécessaires, il est décidé dans le projet de renoncer à toute humidification et déshumidification et d’opter pour un contrôle du climat « passif ». Ce contrôle s’effectue par le biais de l’hygrométrie et de la température de l’air extérieur, via une ventilation « intelligente ».

### *2.3. Le site*

M. Chéron explique que l’Arsenal aile Jura est un bâtiment construit en 1876, selon les plans de Marc Camoletti, de type néo-classique avec une architecture qui affiche sa fonction militaire ; il est classé depuis 1987. Le projet tient compte des spécificités du bâtiment. Une collaboration étroite est assurée avec l’office du patrimoine et des sites pour définir les substances à conserver et à valoriser.

### *2.4. Le planning*

M. Chéron détaille les différentes étapes du projet. Après l’étude de faisabilité pilotée par l’OCBA en 2014-2015, une loi d’investissement pour un crédit d’étude est élaborée ; le 25 novembre 2016, le Grand Conseil adopte un crédit d’étude de 3 650 000 francs pour financer un concours d’architecture et l’étude du projet jusqu’au dépôt de la demande d’autorisation. Durant la même période, le comité scientifique établit un cahier des charges pour le futur Hôtel des Archives. En 2017-2018, un concours d’architecture en deux étapes a lieu qui aboutit au jugement du concours en mars 2018. La phase d’avant-projet se déroule d’avril à décembre 2018 où une demande d’autorisation de construire est également déposée. En 2019 lors de la phase projet, le projet de loi investissement pour

un crédit de construction est déposé. L'association Avenir du passé prévoit une aide financière à condition que les travaux débutent en décembre 2020. Les travaux de construction et de rénovation s'étendront de 2020 à 2025.

### **3. Lauréat du concours**

Les bureaux PONT12 Architectes, EDMS Ingénieurs civils et l'Atelier du paysage constituent l'équipe lauréate qui remporte le concours en mars 2018<sup>1</sup>. M. Chéron explique que cette équipe a été retenue pour sa conception de la rénovation et pour sa proposition de créer un espace végétalisé à la place de la cour actuelle.

### **4. Recommandations du jury**

En vue de la réalisation du projet lauréat, le jury :

- recommande que l'entrée côté rue de l'Ecole-de-Médecine soit expressive et généreuse dans son accueil au public ;
- souhaite que la salle de lecture donne un accès direct aux dépôts et qu'une circulation verticale soit ajoutée ;
- exige que la réflexion pour développer le projet intérieur avec les utilisateurs soit poursuivie, en valorisant une organisation typologique respectant la structure du bâtiment dans sa profondeur ;
- et demande que l'espace public de la cour avec la partie dévolue au jardin de la crèche soit développé.

### **5. Principales évolutions du projet (phases avant-projet et projet)**

M. Chéron explique que des prestations spécifiques en lien avec la protection du périmètre du site sont intégrées dans les travaux préparatoires, de même que des travaux préparatoires spécifiques pour les canalisations, les citernes existantes, etc. Des aménagements spécifiques sont eux aussi prévus pour les accès pompiers des bâtiments voisins.

Concernant l'entrée principale du bâtiment, celle-ci va être mise en valeur conformément aux recommandations du jury. Pour atteindre les objectifs énergétiques, un raccord au réseau GeniLac est prévu d'ici 2025. Une rénovation intégrale de la toiture est également planifiée. De plus, un

---

<sup>1</sup> Cf. annexe, *Tityre, 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix*, in : Concours de projets SIA 142 pour une équipe pluridisciplinaire (architecte, ingénieur civil et architecte-paysagiste), *Nouvel Hôtel des Archives*, Genève, Rapport du jury, Genève, 26 mars 2018, pp. 30-31.

assainissement des éléments contenant des polluants comme l'amiante, la peinture au plomb, les PCB, etc. est prévu.

S'agissant du programme des locaux, M. Chéron indique que l'aménagement tient compte des recommandations du jury, ainsi que des besoins des archivistes. L'aile Arve du 1<sup>er</sup> étage accueillera aussi les archives. Quant au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Arsenal, il sera muni de dépôts transitoires. Un accès complémentaire est prévu pour accéder aux dépôts enterrés depuis le bâtiment de l'Arsenal, comme le jury le demande. L'acheminement des documents est ainsi plus rationnel et sécurisé. La surface au 1<sup>er</sup> étage, hors archives, sera dédiée à des bureaux en open space pour l'administration. La Compagnie de 1602 sera relogée avec une surface équivalente dans le bâtiment (combles et ateliers au 2<sup>e</sup> étage dans le corps central). Enfin, une adaptation de la typologie des compactus est mise sur pied.

M. Chéron précise ensuite que le projet tient compte des normes propres aux abris de protection des biens culturels (PBC) afin de répondre aux exigences de l'ordonnance sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence (OPBC). Dans ce cadre-là, une subvention fédérale est accordée pour un montant de 3 300 000 francs.

Des mesures spécifiques sont prévues, comme un suivi particulier du séchage des bétons afin de garantir les conditions climatiques pour les déménagements des Archives d'Etat. Un projet pilote est également mis sur pied pour le contrôle des chantiers de l'Etat de Genève. Il y a également des prestations spécifiques dédiées au suivi de la maquette Building Information Modeling (BIM) qui est un projet pilote au sein de l'OCBA.

## ***6. Programme du projet***

Le rez-de-chaussée du bâtiment est affecté exclusivement aux archives. Dans la cour, un dépôt sur deux niveaux est créé. Un espace climatique est prévu, sur lequel une circulation périphérique est possible. La partie côté Plainpalais est consacrée au public avec une salle d'exposition, un accueil des archives. L'entrée principale se trouve côté rue de l'Ecole-de-Médecine et une entrée secondaire se situe côté parc. Une grande salle de lecture avec des outils technologiques et des alcôves surélevées permet à tous les bénéficiaires de venir travailler.

S'agissant de la partie dite privative, les archives sont livrées côté quai Ernest-Ansermet. Il y a une salle de tri et classement, des espaces dédiés au nettoyage, un espace de stockage temporaire des archives et les bureaux des

archivistes par quatre et cinq sur la longueur. Le concept des architectes est de travailler avec une circulation sur le long de la façade. Cela permet de bénéficier des grandes baies vitrées et de reculer les espaces de travail en deuxième jour pour ne pas endommager les documents. Dans la partie centrale, une salle de conférence équipée en technologies est mise à la disposition de l'Université de Genève.

La salle de lecture est composée d'arches, ce qui donne un éclairage naturel. Les alcôves sont surélevées pour deux raisons : d'une part, cela permet de faire passer toutes les techniques sous le plancher et, d'autre part, la hauteur permet de se rapprocher de la lumière naturelle. Dans la salle de tri et classement, la colonne en fonte est conservée, de même que les plafonds.

Au 1<sup>er</sup> étage, les archives utilisent uniquement l'aile Arve du bâtiment. Un atelier de restauration, des salles de conférence et des petits bureaux administratifs occupent également les lieux. Dans l'angle, une zone volontairement peu lumineuse est destinée à une salle de numérisation équipée de deux scanners.

Le reste du bâtiment est composé de locaux administratifs qui ne sont pas dédiés aux archives, mais pour un autre service à définir. L'espace est laissé en open space avec une salle de conférence centrale dans l'optique d'un smart office.

Au sous-sol, on retrouve la partie des dépôts. Les accès vont être créés en sous-œuvre du bâtiment principal. Deux accès sont prévus : pour une question de sécurité des personnes, une sortie de secours est nécessaire et un accès privatif aux archives pour les personnes responsables de la gestion des documents est recommandé.

Le dépôt est constitué de deux niveaux avec chacun sept compartimentages pour des raisons de sécurité. En effet, cela permet de couper le feu. Le dépôt est construit sur une coursive qui permet d'avoir une gestion climatique différenciée. Ainsi, un monobloc est dédié au chemin de ronde et le second au climat. De plus, le dépôt est construit en optimisant l'espace, puisque la paroi moulée des parkings voisins est utilisée.

En ce qui concerne la rénovation des façades, la composition de la menuiserie qui se trouve à l'étage a pu être retrouvée, de même que les fenêtres. La composition du crépi fait l'objet d'une recherche approfondie afin de retrouver sa matière originale.

La partie extérieure est dotée d'un passage allant de la rue de l'Ecole-de-Médecine jusqu'au quai Ernest-Ansermet avec du bois surélevé. La première raison de ce bois surélevé est une philosophie du projet, soit de

ramener la nature en ville. La seconde raison est le rôle climatique que joue la terre végétale.

### ***7. Identification des risques et solutions apportées***

M. Chéron explique qu'étant donné que le bâtiment se trouve à proximité de l'Arve, il y a des risques d'infiltrations liées à la présence de la nappe phréatique. Un bureau spécialisé a été engagé et a monté un dossier pour demander une subvention à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Pour pallier ce problème lié à la nappe phréatique, une enveloppe de l'abri avec une étanchéité de classe 1 est prévue. De plus, les dépôts sont conçus avec des parois moulées et figées dans la couche argileuse et un réseau complet de drains sous le radier est prévu.

S'agissant des eaux de ruissellement, le projet prévoit une inversion des pentes pour que les eaux s'écartent du bâtiment. Le niveau du rez-de-chaussée sera aussi surélevé de 20 centimètres. Concernant la crue, le niveau d'accès au dépôt est de 1 mètre au-dessus du niveau de la crue tricentennale, ce qui permet d'assurer la sécurité. A cela s'ajoutent des installations techniques qui permettent de fermer le dépôt et de le rendre complètement étanche en cas de risques majeurs. Différentes phases d'alerte ont été validées. Elles se distinguent en fonction des différents débits de l'Arve. Selon le débit, différentes procédures sont mises en place. La première phase d'urgence est la phase jaune : une alerte est donnée chaque 24/48 heures par MétéoSuisse tant qu'un débit de 600 m<sup>3</sup>/s n'est pas atteint, mais qu'il y a une prévision de précipitations importantes avec un risque de crue limité. Dans ce cas, il y a un contrôle des portes par AEG. Ensuite, la phase orange prévoit de donner une alerte quatre heures avant que le niveau d'alerte fixé à un débit de 600 m<sup>3</sup>/s soit atteint. Cette phase enclenche une mise en œuvre active des mesures : vérification de l'évacuation des locaux ; intervention des SIS pour les mesures actives, telles que les portes étanches, les batardeaux, etc. Ainsi, le dépôt n'est plus accessible, car il est fermé pour être étanche. La dernière phase, soit la phase rouge, prévoit une alerte lorsque la cote de 800 m<sup>3</sup>/s est atteinte. Dans cette hypothèse extrêmement rare, des mesures actives complémentaires sont mises en œuvre : les batardeaux mobiles sont activés et le service des Archives d'Etat est fermé.

Concernant les autres risques tels que les incendies, les pannes d'électricité, la surveillance et la défaillance hygrométrique et de la température, les vols, les agressions, le vandalisme, les infections biologiques, les destructions (guerre), etc., ceux-ci sont mentionnés dans les procédures d'intervention d'urgence qui se trouvent dans le plan

d'intervention en cas de sinistres. Ce dernier doit être développé et finalisé avant l'exploitation du site.

### **8. Concept énergétique**

M. Chéron explique que le but est d'utiliser un contrôle du climat « passif ». Ainsi, une ventilation intelligente est mise en place. Ce contrôle ne repose donc pas sur l'humidification et la déshumidification. Au contraire, il tient compte des conditions évolutives des températures et de l'humidité, soit une température entre 15 et 22 degrés selon la saison et un taux d'humidité de 45% en hiver et de 55% l'été. L'étude du physicien en bâtiment a permis, en prenant en considération les caractéristiques du site et la présence du parking, de définir une ventilation « intelligente » qui fonctionne sans un système de déshumidification.

Pour la production de chaud et de froid, le projet prévoit dans un premier temps de conserver la chaudière à gaz et d'annexer une pompe à chaleur pour les besoins en froid. Dans un second temps, cette dernière sera démontée au profit d'un raccordement à GeniLac. Ce raccordement, possible en 2025, va permettre d'utiliser les calories de l'eau du lac. Le système provisoire est cependant parfaitement fonctionnel sur plusieurs années.

### **9. Subventions**

Concernant la subvention privée, l'association Avenir du passé finance l'installation des Archives d'Etat sur le site de l'Arsenal à hauteur de 25 000 000 de francs. Une convention entre l'Etat de Genève et l'association Avenir du passé a été signée le 10 octobre 2019. Celle-ci mentionne le calcul de la contribution financière qui varie selon trois cas de figure : 1) métrés, soit les éléments physiques sont identifiés, par exemple les portes ; 2) prorata, les éléments communs de la rénovation de l'Arsenal sont répartis au prorata des surfaces de plancher respectives, comme la toiture ; et 3) globales, les éléments communs à toutes les parties d'ouvrage sont répartis au prorata des volumes respectifs, soit les frais d'études, les concours, les honoraires. Ainsi, sur le montant de 26 690 000 francs, il y a un plafond à 25 000 000 de francs.

Concernant la subvention fédérale, le dépôt est réalisé en tenant compte des caractéristiques constructives des abris pour les biens culturels. En septembre 2019, un dossier de demande de subvention fédérale a été déposé auprès de l'OFPP et, en octobre 2019, son octroi a été confirmé par ce dernier. Une subvention de 1000 francs par m<sup>2</sup> est accordée. La surface actuelle des archives étant de 3300 m<sup>2</sup>, le montant de la subvention fédérale s'élève donc à 3 300 000 francs.

### ***10. Relogement des occupants de l'Arsenal***

Le relogement concerne tant des services que des sociétés qui utilisent actuellement ce bâtiment. Toutes ces entités seront relogées et presque toutes de manière définitive. Encore deux d'entre elles sont en attente d'une décision de l'OCBA qui sera prise d'ici 2023. Ainsi, il n'y a plus de blocage à la réalisation du projet quant au relogement. S'agissant de la Compagnie de 1602, celle-ci utilise une partie des combles pour le stockage de ses costumes, un local au rez-de-chaussée pour son atelier bois et ferronnerie et un atelier de couture au 1<sup>er</sup> étage. Le projet prévoit de la reloger dans les combles pour une surface identique et de modifier l'emplacement de ses deux ateliers. Ainsi, la Compagnie sera relogée à l'issue de la fin des travaux en 2024.

### ***11. Voisinage***

M. Chéron explique que le chantier va créer des nuisances pour les logements voisins situés au rez-de-chaussée, comme la crèche Baud-Bovy. En effet, deux de ses pièces donneront directement sur les travaux. Pour pallier ce désagrément, il est prévu que la crèche soit relogée pendant la durée des travaux de gros œuvre dans des locaux attenants, qui sont actuellement utilisés par l'Université de Genève. Quant au jardin de la crèche, celui-ci sera finalement de plus de 800 m<sup>2</sup> au lieu des 350 m<sup>2</sup> initiaux, selon le cahier des charges phase concours. Une utilisation rationnelle de l'espace sera prise en compte.

### ***12. Coût global du projet***

Lors des études de faisabilité, le coût s'élevait à environ 53 000 000 de francs. Lors de la phase d'avant-projet, le montant s'élevait à 59 000 000 de francs. Actuellement le montant du projet de loi investissement crédit de construction, sans compter le montant des études, est de 62 250 000 francs. Quant au montant du projet global, celui-ci se chiffre à 66 400 000 francs. Un contrôle de répartition des ratios par CFC a été établi pour vérifier la conformité du projet de loi.

### ***13. Financement du projet***

Ainsi, M. Chéron indique que le montant du projet, sans les coûts des études, se monte à 62 250 000 francs. Le montant à la charge de l'Etat est de 33 950 000 francs, après la déduction de la contribution de l'association Avenir du passé de 25 000 000 de francs et de la subvention fédérale de 3 300 000 francs.

#### ***14. Planning intentionnel des travaux***

M. Chéron explique que des mandataires travaillent déjà sur la phase d'appel d'offres, afin de pouvoir commencer le chantier en décembre 2020 et ainsi répondre aux conditions de financement de l'association Avenir du passé. Les travaux débiteront parallèlement sur la rénovation du bâtiment de l'Arsenal et sur la création des dépôts enterrés. Les travaux sur le bâtiment de l'Arsenal s'étendront jusqu'en janvier 2024 et ceux des dépôts jusqu'en décembre 2024. Actuellement, le déménagement des Archives d'Etat n'est pas totalement maîtrisé. Cependant, de manière générale, le déménagement est estimé pour août 2024, date à laquelle un niveau complet sera déjà aménagé. Néanmoins, le séchage des bétons, élément variable, reste un paramètre à prendre en compte. Ainsi, globalement le déménagement va s'étendre sur un an ou un an et demi. L'aménagement complet est donc prévu pour la fin de l'année 2025.

Au terme de la présentation, M. Dal Busco ajoute que ce projet est d'une grande importance, notamment à cause des risques majeurs que les archives encourent actuellement. Il estime que l'Etat de Genève a la responsabilité immense de préserver cette mémoire du passé. Il souligne la qualité du projet, notamment avec sa préparation pointue effectuée par le comité scientifique, dont le travail est remarquable. Il rappelle que l'échéance pour se prononcer est proche, puisque si les travaux ne débutent pas d'ici à décembre 2020 l'association Avenir du passé retirera sa subvention. Il ajoute que les relations avec les occupants du bâtiment ont été soignées et que des solutions ont été trouvées pour le voisinage. Des discussions avec la Ville de Genève ont aussi eu lieu. Cette dernière, dans un premier temps, a exprimé un avis négatif, notamment sur la configuration du bois dans la cour. Pour finir, des solutions ont été apportées. Ainsi, le projet a tenu compte des éventuelles oppositions. Il peut donc être réalisé dans des délais raisonnables.

## Questions de la commission des travaux

Un député MCG estime que la situation actuelle des Archives d'Etat est désolante. Il se demande néanmoins si le choix du site est judicieux compte tenu de la nappe phréatique et des crues. Il a bien compris que le bâtiment peut être étanchéifié de manière complète, mais ses craintes subsistent.

M. Dal Busco relève qu'au début du projet, les mêmes inquiétudes étaient partagées. Cependant, les dispositifs proposés depuis par le projet sont totalement aptes à parer à tous les imprévus. M. Chéron souligne que, concernant la nappe phréatique, le projet se situe cinq mètres dans la nappe phréatique. Les locaux sont construits avec du béton étanche, ils sont donc complètement imperméables. Il ajoute que la pression de l'eau de la nappe phréatique qui se trouve dans le terrain est légère. Ainsi, il est même probable que les drains soient inutilisés. La nappe phréatique n'est pas davantage perturbée : elle l'est déjà avec le parking Carl-Vogt. Ce parking a sept niveaux et le projet n'en compte que deux. De ce fait, le projet impacte la nappe phréatique de manière négligeable. S'agissant de la problématique des crues, un rehaussement de 1 mètre est prévu. Ce concept a été validé par la Confédération, puisqu'une subvention fédérale a été accordée. Il ajoute que le bâtiment est étanche à plusieurs niveaux : fermeture des portes et, dans les cas extrêmes, comme un tsunami ou une guerre, fermeture complète du bâtiment. Le système des grilles de ventilation est démonté et les grilles sont murées pour être totalement hermétiques.

Un député Vert trouve qu'il s'agit d'un beau projet. Concernant GeniLac, il se demande si le projet prévoit déjà la construction d'une chaudière pour se brancher. M. Chéron répond qu'une chaudière existe déjà. L'ajout d'une pompe à chaleur pour les besoins en froid est prévu. Cet apport assure la conservation des documents et le confort. Ce même député aimerait savoir si la pompe à chaleur sera branchée sur GeniLac. M. Chéron remarque que ce n'est pas possible. La pompe à chaleur sera démontée. Les SIG installent leur propre matériel. Le projet quant à lui prévoit des installations pour faciliter le futur raccord à GeniLac.

Ce député estime que le concept de sécurité et de prévention des inondations est sûr, mais il se demande ce qu'il en est en cas d'incendie. M. Chéron explique qu'il y a des pompes de relevage pour les eaux incendie. Une détection complète d'incendie sur le bâtiment est prévue, ainsi qu'une détection précoce pour les dépôts. De plus, chaque ascenseur est équipé de pompes de relevage, ces dernières sont raccordées à un groupe autonome électrique. Ainsi, les pompes évacuent l'eau et chaque cage d'ascenseur est munie d'une colonne sèche.

Ce même député se demande encore si les services et les sociétés sont relogés dans des bâtiments appartenant à l'Etat et quel service s'en occupe. M. Chéron répond que la plupart des occupants sont relogés dans des bâtiments de l'Etat et qu'un service spécifique s'occupe de la planification du relogement. M. Duport précise qu'il s'agit du service de support transversal qui est chargé du relogement. Le but est d'éviter de nouvelles locations pour des raisons économiques et budgétaires.

Un député EAG se questionne sur la problématique des tags qui est une réalité navrante. Il se demande donc si un revêtement particulier est prévu pour empêcher ces dégradations publiques. M. Chéron précise que cela n'est pas prévu directement dans le projet. Cependant, il ajoute qu'il est évident qu'une solution à ce problème est envisageable étant donné que des produits existent, comme la résine incolore, et que les coûts sont moindres.

Une députée socialiste est intéressée par l'articulation réalisée avec l'espace public et la crèche et par le fait d'avoir profité de cette réhabilitation pour proposer un meilleur usage de l'espace public. Elle se demande quels sont les enseignements tirés de cette expérience. Ces derniers peuvent être utiles dans d'autres projets de réhabilitation qui peuvent toucher le domaine communal. M. Dal Busco souligne qu'en effet, dans le cadre du débat sur la revitalisation de la ville, ce projet arrive au bon moment, bien qu'il soit en réalité antérieur à ce débat. Cette même députée estime qu'il serait souhaitable de revenir sur ce volet avec l'OCBA ultérieurement au vu du projet proposé, qui illustre le fait qu'il n'y a pas d'antagonisme entre un projet de construction et un projet de revitalisation.

Un député MCG se montre lui aussi favorable au projet. Il se demande quel aurait été le coût d'un troisième niveau de sous-sol et aimerait avoir le détail du CFC 5, puisque ces coûts secondaires représentent 13%, soit plus que les coûts des honoraires. Enfin, il s'interroge sur les incidences financières sur l'entretien du bâtiment et sur le niveau énergétique. M. Dal Busco explique que le projet se concentre sur les besoins actuels. Un projet en sous-sol coûterait significativement plus cher. S'agissant du fonctionnement, des surfaces seront libérées. Il ajoute qu'une réflexion sur l'utilisation optimale des locaux libérés est en cours.

M. Flückiger complète en relevant que le projet permet au service des Archives d'Etat de revoir et de repenser son fonctionnement qui est aujourd'hui dispersé. Actuellement, une numérisation sur commande n'est pas possible. Le projet rend cette prestation possible. Il ajoute qu'une réflexion sur le redéploiement du service et sur son fonctionnement est menée.

M. Chéron précise également que, s'agissant du CFC 5, le document est en annexe du projet de loi. Le CFC 5 comprend : les divers et les imprévus qui sont estimés à 3 000 000 de francs ; les comptes d'expertises, d'huissiers, des assurances, des échantillons et des essais. M. Duport relève qu'il s'agit d'un projet de rénovation et donc des imprévus sont possibles. De ce fait, cette variable doit être prise en compte.

### **Discussion de la commission et prises de position**

Un député Vert estime que le projet présenté est un excellent projet. A son avis, étant donné qu'il n'y a pas de demande d'audition supplémentaire, la commission peut procéder au vote.

Une députée S va dans le même sens. Son groupe est en faveur de ce projet de loi. Elle indique qu'il y a eu un vote à l'unanimité sur le crédit d'étude au Grand Conseil. Elle rappelle que le projet a fait l'objet d'une signature d'une convention de partenariat avec l'association Avenir du passé. Elle remercie les intervenants qui apportent leur soutien financier dans ce projet culturel qui attend depuis longtemps. Elle ajoute que ce projet a également fait l'objet d'un concours international et que la qualité est portée par ses auteurs.

Un député PLR relève que son groupe est également favorable au projet présenté. Il estime que c'est de la responsabilité de l'Etat de conserver les Archives d'Etat. Il ajoute que la situation actuelle ne convient pas ; le risque de détérioration pour les archives est trop important. Il juge donc nécessaire de les mettre à l'abri. Il indique que l'association Avenir du passé est prête à verser une subvention de 25 000 000 de francs si les travaux débutent en décembre 2020. Il trouverait regrettable de passer à côté en ne respectant pas le délai imparti.

Un député UDC indique que son groupe votera lui aussi en faveur de ce projet. Il rappelle que le Grand Conseil s'était penché sur cette problématique par le biais d'une motion. Il conclut que la situation des Archives est inquiétante depuis dix ans et que ce projet représente l'aboutissement de l'ensemble de ces réflexions.

Un député MCG mentionne que son groupe votera également ce projet de loi. Il relève également que l'origine de ce projet remonte déjà à l'époque de la législature 2009-2013 où une motion avait été déposée. Il ajoute qu'il n'a plus d'incertitude quant au lieu, puisque la Confédération a contrôlé que les garanties étaient suffisantes. Il se réjouit que ce projet voie le jour, car il s'agit de la conservation de documents millénaires et l'intérêt de cette conservation dépasse largement Genève.

Un député PDC souligne que son groupe est également favorable au projet de loi. Il est satisfait qu'une solution harmonieuse qui sauvegarde la richesse des Archives ait été trouvée. Il s'agit de préserver le patrimoine de Genève et du Grand Genève étant donné que des écrits de la France voisine se trouvent dans ces Archives. Il est également heureux que l'association Avenir du passé subventionne largement ce projet et que le DI et l'archiviste cantonal aient pu travailler de manière harmonieuse. Il regrette la faible participation de la Confédération, alors même que le bâtiment continuera d'abriter le Musée de la société militaire et la Société des carabiniers.

Enfin, un député EAG estime que le projet de loi revêt une nécessité absolue. A titre personnel, il est heureux qu'un ensemble d'architecture militaire du XIX<sup>e</sup> siècle soit conservé. Son groupe est donc favorable à ce projet.

## **Délibération**

La commission des travaux passe au vote du présent projet de loi.

### **Vote en premier débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12632. **L'entrée en matière est acceptée par 14 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s :**

Oui : 14 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 EAG, 2 S)

Non : –

Abstention : –

### **Vote en deuxième débat**

Le président met aux voix *Titre et préambule* :

**Pas d'opposition, adopté.**

Le président met aux voix l'*Art. 1 Crédit d'investissement* :

**Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.**

Le président met aux voix l'*Art. 2 Planification financière* :

**Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.**

Le président met aux voix l'*Art. 3 Subventions à recevoir* :

**Pas d'opposition, l'art. 3 est adopté.**

Le président met aux voix l'*Art. 4 Amortissement* :

**Pas d'opposition, l'art. 4 est adopté.**

Le président met aux voix l'Art. 5 *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* :

**Pas d'opposition, l'art. 5 est adopté.**

### **Vote en troisième débat**

Le président met aux voix le PL 12632 dans son ensemble. **Le PL 12632 est adopté par 14 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s :**

Pour : 14 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 EAG, 2 S)

Non : –

Abstention : –

## Projet de loi (12632-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 62 250 000 francs en vue de la construction d'un bâtiment à l'Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, pour les Archives d'Etat et la rénovation du bâtiment existant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Crédit d'investissement

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de 62 250 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction d'un bâtiment à l'Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, pour les Archives d'Etat et la rénovation du bâtiment existant.

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

– Construction	43 729 384 fr.
– Mobilier et équipements mobile et audiovisuel	853 622 fr.
– Equipement informatique et téléphonie OCSIN	212 256 fr.
– Honoraires	6 971 592 fr.
<b>Total</b>	<b>51 766 854 fr.</b>
– TVA (7,7%)	3 986 048 fr.
– Renchérissement	2 193 000 fr.
– Divers et imprévus (y compris TVA 7.7%)	3 509 365 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	769 139 fr.
<b>Total</b>	<b>62 224 406 fr.</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>62 250 000 fr.</b>

## Art. 2 Planification financière

<sup>1</sup> Ce crédit d'investissement de 62 250 000 francs est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous la politique publique A – Autorités et gouvernance.

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

– Construction (0616 5040)	61 100 000 fr.
– Mobilier et équipements mobile et audiovisuel (0904 5060)	920 000 fr.
– Equipement informatique et téléphonie OCSIN (0615 5060)	230 000 fr.
<b>Total</b>	<b>62 250 000 fr.</b>

<sup>3</sup> L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

## Art. 3 Subventions à recevoir

<sup>1</sup> Une subvention privée est prévue, permettant de couvrir la moitié de l'investissement dédié à l'installation des Archives d'Etat plafonnée à 25 000 000 de francs. Elle est comptabilisée sous la politique publique A – Autorités et gouvernance (rubrique 0616 6350).

<sup>2</sup> Une subvention fédérale est prévue. Elle est comptabilisée sous la politique publique A – Autorité et gouvernance (rubrique 0616 6300).

Ces subventions se décomposent comme suit :

– Subvention privée	25 000 000 fr.
– Subvention fédérale	3 300 000 fr.
– Financement à la charge de l'Etat	33 950 000 fr. TTC

## Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

## Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Concours de projets pour le nouvel Hôtel des Archives, Genève

## TITYRE

1<sup>ER</sup> RANG, 1<sup>ER</sup> PRIX: PROJET.N°03

ARCHITECTES: PONT 12 ARCHITECTES SA

15, Rue Centrale / CH - 1022 Chavannes-près-Renens

Collaborateurs :

François Jolliet

Christiane Von Roten

Noémie Wesolowski

Chloé Eckert

Henri Favre

INGÉNIEURS : EDMS

10, chemin des Poteaux / 1213 Petit-Lancy

ARCHITECTES PAYSAGISTES : L'ATELIER DU PAYSAGE S&R

19A , Boulevard de Grancy / 1006 Lausanne

CONSULTANTS

Le Conservation Science Consulting, Bénédicte Rousset

Weinmann Energies, Enrique ZURITA.

Le projet propose un parti très clair : sur l'arrière du bâtiment patrimonial soigneusement restauré est constitué un véritable cloître urbain. Ce nouveau lieu, voulu introverti et confidentiel, fait écho à la panoplie d'espaces publics alentours bien caractérisés (Plaine de Plainpalais, Parc Baud-Bovy, esplanade du MEG, etc.). Ici, l'espace se veut clairement semi-public, protégé des nuisances, à l'écart du passage. C'est un lieu calme et contemplatif dans lequel se déploie un grand jardin de forme rectangulaire, fortement boisé et surélevé du sol de la ville d'environ 80 cm. Ce poumon de verdure, par son rapport au sol, cherche d'un côté, à signaler l'existence d'un élément enfoui en-dessous de lui et de l'autre, à définir un espace public de qualité à l'échelle d'une petite rue piétonne dessinée entre le jardin et le bâtiment de l'Arsenal.

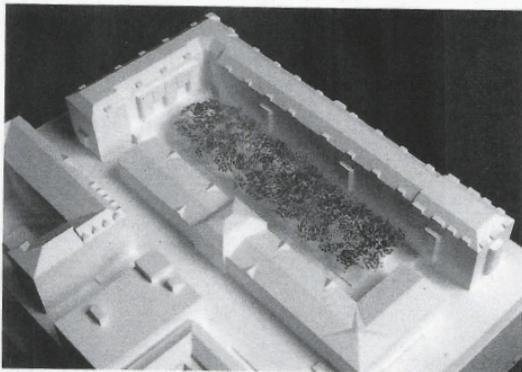
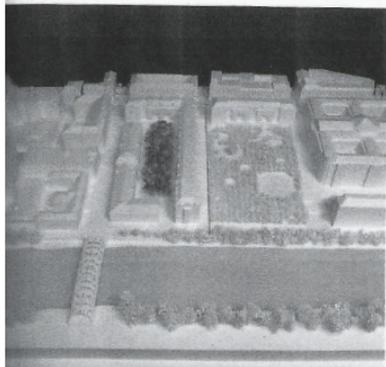
Le jardin planté au cœur de la cour constitue une masse végétale puissante qui structure et gère les pleins et les vides du quartier. Le jardin résout de manière simple et subtile la relation entre le bâtiment de l'Arsenal et les grands immeubles voisins. Ne tentant pas de créer une barrière masquant son vis-à-vis, il se propose au contraire en trait d'union réunissant et réconciliant ces deux entités.

En été, lors des fortes chaleurs, il offre un poumon de fraîcheur aux utilisateurs des archives, aux passants et aux habitations donnant sur la cour.

L'approche de cette rénovation traduit à la fois un grand intérêt et un grand respect pour le bâtiment historique sans pour autant tomber dans une quelconque nostalgie paralysante. L'esprit du projet initial est conservé, les interventions précédentes, jugées à raison trop violentes, sont gommées, la substance historique est récupérée. Le projet de rénovation est tout en retenue, subtil et maîtrisé. Il permet au bâtiment de l'Arsenal d'offrir ses espaces et son ambiance si spécifiques aux Archives d'Etat de Genève.

La répartition du programme suit la logique des lieux ; les grands dépôts des archives, inaccessibles au public, sont enterrés sous le jardin de la cour, l'espace livraison et les

## Concours de projets pour le nouvel Hôtel des Archives, Genève



ateliers occupent le rez-de-chaussée de l'aile «Arve» tandis que tout le secteur ouvert au public s'installe dans la partie nord et s'ouvre généreusement sur la cour et son jardin. Les espaces dédiés aux fonctions administratives s'insèrent au 1er étage. Si la répartition du programme paraît simple et naturelle en regard des espaces qu'offre le volume existant, il faut noter cependant que le parcours depuis les dépôts nouvellement créés jusqu'à la salle de lecture traverse le secteur public. En effet, l'organisation des liaisons entre le bâtiment existant et les dépôts nouvellement créés sous la cour autour d'un unique axe vertical induit un croisement des flux qui n'est pas acceptable et doit donc être retravaillé. Les voies d'évacuation des dépôts sont, à ce jour, insuffisantes, elles doivent faire l'objet d'une amélioration.

Les options structurelles retenues pour le projet sont, de manière générale, cohérentes avec le contexte identifié et les contraintes liées à l'insertion du dépôt d'archives dans le sous-sol de la cour. Les concepts d'étanchéité et de drainage, ainsi que de reprise des poussées seront à optimiser au cours du projet pour en assurer la maîtrise et la pérennité.

Le jury relève la grande qualité du projet, en particulier la force que dégage le traitement de la cour, l'implantation d'un jardin clairement délimité qui permet de lier de manière douce et quasi intemporelle les bâtiments si différents entourant la cour. Le jardin génère et auto-génère un sous-bois qui crée la liaison entre les façades des immeubles ordinaires de logements et la façade patrimoniale de l'Arsenal.

Le traitement doux des façades démontre le soin et la grande attention apportés par les concepteurs au patrimoine existant.